

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025



SOMMAIRE

TERRITOIRE	3
ORGANISATION	4
Composition du Conseil d'administration	4
Rôle du Conseil d'administration	4
Rôle du Président	4
Rôle de la Vice-Présidente	4
Les référents du C.I.A.S.	6
Le comité des usagers	6
ORGANIGRAMME	7
Formations de l'équipe	8
ACCOMPAGNEMENT SOCIAL	9
Accueil et gestion administrative	9
Typologie du public	9
Aide sociale obligatoire	12
Handicap	13
Accès aux soins	13
Accompagnement budgétaire	14
Mise à disposition impayés E.D.F.	14
Le Revenu de Solidarité Active (R.S.A.)	15
Protection des personnes vulnérables	18
RÉCAPITULATIF DES AIDES	19
Interventions	19
Aides financières	20
Fonds de solidarité Logement	21
Aide sociale extra légale ou facultative	24
SERVICES PROPOSÉS	26
Permanences /Accès aux droits	26
Soutien psychologique	26
Lutte contre l'isolement des seniors	29
Repas à domicile	30
Accès à la culture	32
Accès au numérique	33
1 véhicule vers l'emploi	34
Le partenariat	35
Département	35
Club de prévention	37
Association Entour'âge bien vieillir en Champagne	38
Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC)	38
Familles Rurales	39
Maison de la Famille et de l'Enfant	39
Association mettons du cœur dans les épinards	40
La Convention Territoriale Globale (C.T.G.)	41

Introduction

L'année 2025 s'est déroulée dans un contexte international chaotique, pour ne pas dire anxiogène. L'instabilité générale et l'amplification des conflits armés interagissent, de fait, sur l'humeur et la santé mentale des usagers du CIAS et bien entendu sur le quotidien du service.

Dans ce contexte, l'équipe a su préserver sa motivation et son envie d'agir pour lutter contre la précarité et toutes les formes de discriminations.

Le CIAS est ancré dans le paysage local et ce, grâce à des fondations solides et à une perpétuelle remise en question de ses pratiques. En s'appuyant sur un partenariat fort, le service a le désir de proposer un lieu d'écoute, de conseils et d'orientations utiles à tous les habitants de la CCGVM.

Pour ce faire, le CIAS a étendu ses diverses permanences, allant du conseil juridique à l'accompagnement des problématiques d'addictions.

Pour l'année 2025, notons l'accompagnement social de 742 foyers à travers nos 14 communes, ce qui représente pour chaque travailleur social une moyenne de 180 foyers accompagnés.

Au-delà de ce travail de terrain, de cet accompagnement au quotidien, de ce travail de longue haleine pour ne pas dire de fourmi, l'équipe du CIAS tenait dans un premier temps à remercier Mme GAYDU pour son investissement, le travail accompli lors de ces 4 années de présence en tant que directrice du CIAS.

Dans un second temps, l'équipe tient à mettre en avant deux thématiques phares de 2025, à savoir :

- La Convention Territoriale Globale (CTG) :

La signature de la CTG a pour finalité une vision stratégique afin de renforcer l'efficacité des actions sociales et familiales sur le territoire de la CCGVM et ce dans une temporalité de cinq années. En 2025, huit communes sur quatorze sont signataires, mais l'espoir de recueillir l'adhésion de tous lors du renouvellement de la CTG, pour consolider une stratégie sociale commune, est pressentie pour 2029.

- La lutte contre l'isolement des seniors :

L'un des axes prioritaires de l'équipe du CIAS est bien l'accompagnement de nos seniors, en leur garantissant une prise en charge de qualité, mais aussi de développer des outils et autres dispositifs visant à lutter contre l'isolement de nos aînés. De fait, les Services Solidarité Seniors (SC2S) et les ateliers numériques à destination du public senior, seront mis en avant.

A l'aube d'un renouvellement électoral, l'équipe remercie l'investissement et la disponibilité des référents CIAS, sans oublier l'implication du Conseil d'Administration (C.A). Une attention particulière à M. LEVEQUE Président du CIAS depuis sa création en 2005 et un grand MERCI à Patricia MEHENNI, Vice-présidente, pour son aide et sa science de l'accompagnement social.

PRESENTATION DU C.I.A.S. DE LA GRANDE VALLEE DE LA MARNE

Le C.I.A.S. de la Grande Vallée de la Marne intervient sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes de la Grande Vallée de la Marne (C.C.G.V.M.) et propose un accompagnement social aux personnes sans enfant mineur à charge. L'autre partie de la population est reçue par l'Assistante Sociale du Département, présente dans les locaux 1 fois par semaine.

Créé en 2005, il s'agit d'un établissement public administratif qui a pour compétence l'action sociale sur l'ensemble des 14 communes de ce territoire rural.

TERRITOIRE



14 communes et 14 276 habitants

(population légale au 31 décembre 2021)

ORGANISATION

Le C.I.A.S. est administré par un Conseil d'Administration (C.A.) dirigé, de plein droit, par le Président de la Communauté de Communes de la Grande Vallée de la Marne, Monsieur Dominique LEVEQUE, élu pour six ans.

Composition du Conseil d'administration

Le C.A. est composé de 27 membres : le Président, 13 membres élus par scrutin majoritaire au sein du Conseil Communautaire de la C.C.G.V.M. et 13 membres nommés par arrêté du Président.

Parmi les membres nommés, quatre doivent représenter les associations familiales, les associations de retraités et personnes âgées, les associations de personnes en situation de handicap et les associations œuvrant en faveur de l'insertion.

Rôle du Conseil d'administration

Le C.A. a pleine et entière compétence pour régler, par ses délibérations, les affaires du C.I.A.S., conformément aux dispositions de l'article L5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, en respectant les principes de spécialité matérielle, territoriale et d'égalité.

En 2025, le C.A. s'est réuni 5 fois et 26 délibérations ont été adoptées.

Rôle du Président

Le Président convoque le C.A..

Il prépare et exécute les délibérations du C.A..

Il est l'ordonnateur des dépenses et des recettes du budget.

Il représente le C.I.A.S. en justice et dans les actes de la vie civile.

Rôle de la Vice-Présidente

Madame Patricia MEHENNI a été élue Vice-présidente du C.I.A.S. par le Conseil d'Administration le 1^{er} septembre 2020.

La Vice-présidente par délégation, exerce sous la responsabilité et le contrôle du Président, les fonctions relatives à :

- l'administration des services du C.I.A.S.,
- l'ordonnancement des dépenses et des recettes,
- la préparation et l'exécution des délibérations,
- la signature des actes à caractère exécutoire découlant de l'exercice de ces fonctions : mandats et titres accompagnés de leurs pièces justificatives ; arrêtés, délibérations, contrats, marchés.

Madame Patricia MEHENNI anime la commission permanente.

Madame Patricia MEHENNI représente le service au sein de l'Union Départementale des C.C.A.S. et C.I.A.S.. Elle y occupe la fonction de Trésorière.

**Membres élus par le Conseil
Communautaire**

**Membres nommés par le Président
du C.I.A.S.**

Dominique LEVEQUE (Président)

Patricia MEHENNI (Vice-Présidente)

Claudine BEGUINOT - Mutigny
Betty VAN SANTE – Aÿ-Champagne
Arnaud JACQUART – Aÿ-Champagne
Michelle BENARD-LOUIS – Aÿ-Champagne
Jakline MARTINVAL – Tours-sur-Marne
Philippe CAPLAT - Germaine
Nathalie COUTIER - Ambonnay
Maryline LAFOREST – Dizy
Marie-Alain CLAISSE – Avenay-val-d'Or
Maye BAUDETTE – Aÿ-Champagne
Agnès MICHAUT – Aÿ-Champagne (jusqu'au
26/06/2025)
Gaëlle STOCK – Aÿ-Champagne (depuis le
27/06/2025)
Sébastien GRANGÉ – Nanteuil-la-Forêt

France PIEROT – Union Départementale des
Associations Familiales de la Marne
Marie-Christine FAURE – Bénévole sur le territoire
Dominique CHAUDRÉ – Aide Alimentaire Vallée de
la Marne
Sylvie LEFEVRE – Union Nationale de Familles et
Amis de personnes malades et/ou handicapées
psychiques
Noëlle CORDARY - Club de Prévention
(depuis le 20 septembre 2024)
Mado GOETZ – Entour'âge « Bien vieillir en
Champagne »
Liliane MAGNIEZ – Secours Catholique
Francine GALIMAND – Aide à Domicile
en Milieu Rural
Annick CHAYOUX – Aide Alimentaire Vallée de
la Marne
Charline JOURNÉ-CLIVOT – bénévole sur le territoire
Chantal BERTHELEMY - bénévole sur le territoire
Françoise MOREAU - bénévole sur le territoire
Alain MAREIGNER - bénévole sur le territoire

Les référents du C.I.A.S.

Lors de la réalisation du Projet d'établissement, il a été évoqué la plus-value d'avoir des interlocuteurs dans les communes pour nous alerter des situations de personnes isolées, fragiles sur leur commune, afin que le service puisse intervenir et proposer son aide.

Lors d'un conseil d'administration, il a été mis en avant l'importance d'avoir un référent dans chaque commune. En effet, derrière chaque porte il peut y avoir des besoins.

Un référent a été nommé dans chaque commune fin 2023. Des rencontres ont été organisées afin de transmettre les « clés » aux référents pour pouvoir repérer les situations d'alerte.

Des cas concrets ont pu y être étudiés et cités en exemple.

En 2025, **7** orientations ont été faites par les référents des communes de Tours-sur-Marne, Hautvillers, Germaine, Dizy.

Le comité des usagers

Cette année, trois comités des usagers ont été animés sur les thématiques suivantes :

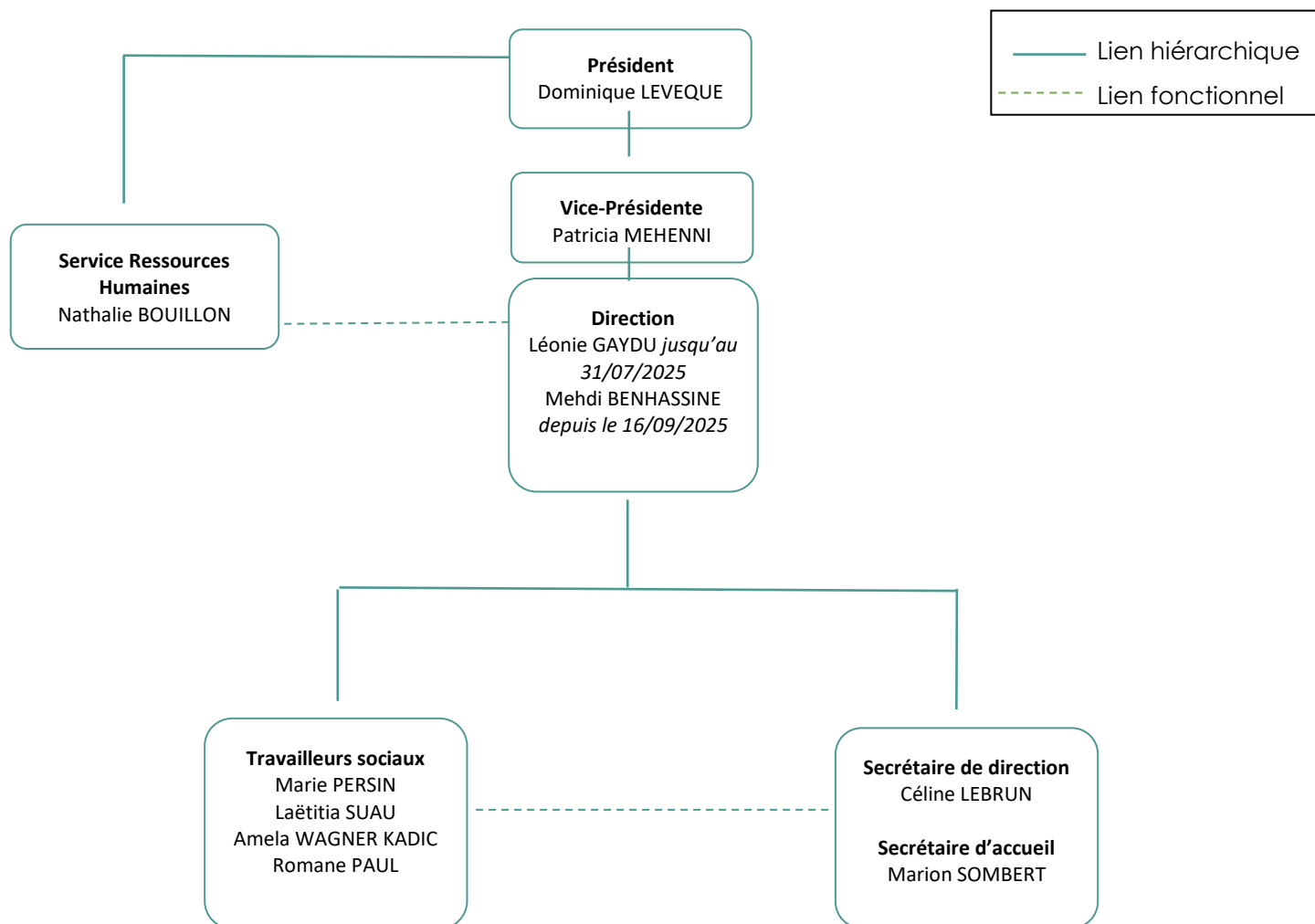
- « Services Civiques Solidarité Séniors, Quelles missions ? »
- « Une armoire à dons au CIAS, Nous attendons votre avis pour mettre en œuvre ce projet, son fonctionnement, son règlement, son nom. »
- « Action de Noël, à vos idées »

Ces groupes, réunissant 7 à 8 personnes accompagnées au C.I.A.S., sont un atout essentiel pour faire évoluer le service. Le point de vue des usagers est souvent différent de celui de l'équipe et cela est très aidant pour répondre au plus près des besoins des usagers et communiquer de façon plus efficiente.

Pour Noël, le comité des usagers et le C.I.A.S. ont voulu renouveler l'action des « boîtes solidaires » pour offrir aux publics les plus précaires, un peu de réconfort. Les habitants de la C.C étaient invités à mettre dans une boîte à chaussures ou son équivalent en taille, 1 petit mot ou 1 dessin, 1 produit d'hygiène ou de beauté, 1 petit cadeau, 1 gourmandise, 1 vêtement ou accessoire chaud. En 2024, les boîtes de Noël avaient été données lors du repas de fin d'année du Secours Catholique.

Ainsi, le 24 décembre 2025, L'aide alimentaire de la Vallée de la Marne a pu distribuer, **70** boîtes de Noël, les **10** autres boîtes ont été reversées à une association de Magenta, luttant contre l'exclusion. Cette initiative a été accueillie chaleureusement par l'ensemble des bénéficiaires, ravis de cette attention particulière au moment des fêtes de fin d'année.

ORGANIGRAMME



Pour information, l'entretien des locaux est effectué par Josiane ARMAND, mise à disposition par la ville d'Aÿ-Champagne.

Mouvements du personnel :

Léonie GAYDU, Directrice du C.I.A.S. depuis le 6 septembre 2021, a quitté ses fonctions au 31 juillet 2025 pour un projet familial en Martinique. Elle est remplacée par M. Mehdi BENHASSINE depuis le 16 septembre.

Pour rappel, Madame Séverine HENRY, ancienne Directrice du C.I.A.S., est en disponibilité jusqu'en mars 2026.

Formations de l'équipe

L'équipe du CIAS est composée de quatre travailleurs sociaux, d'une secrétaire de direction et d'une secrétaire d'accueil.

Pour l'année 2025, toute l'équipe a pu une nouvelle fois se former et/ou actualiser ses compétences dans les différents domaines de l'accompagnement social, afin de répondre aux diverses problématiques rencontrées.

La santé :

La santé mentale était la grande cause nationale pour 2025. Plus globalement, le CIAS s'efforce à répondre au mieux aux demandes des usagers en travaillant en partenariat avec la CPAM, en lien étroit avec les centres de soins de notre secteur et les cabinets médicaux.

L'intérêt est d'entretenir des relations de proximité pour répondre au mieux aux sollicitations de nos usagers qui rencontrent des difficultés de santé.

L'accès aux droits :

L'équipe du CIAS maintient l'accès aux droits en accueillant et orientant individuellement les usagers à travers l'organisation de permanences spécialisées et gratuites, en aidant à la constitution de dossiers et de démarches administratives, en facilitant l'usage du numérique pour les démarches en lignes.

Le bien vieillir :

Avec les partenaires de proximité, le CLIC et le DAC 51 (Dispositif d'Appui à la coordination), l'équipe du CIAS met tout en œuvre pour maintenir la bienveillance auprès du public sénior, à travers différents dispositifs tels que : les ateliers tablettes, l'accueil de deux Services Civiques Solidarité Séniors et le transport à la demande. Ces dispositifs sont utiles et indispensables au public sénior, afin de garantir le bien vieillir sur le territoire de la CCGVM.

Observer pour mieux concevoir :

En 2025, a pris fin l'observatoire de la jeunesse, instance de réflexion appréciée de tous, qui a permis la mise en place d'un état des lieux afin de déterminer un plan d'action (2025/2029) défini dans le cadre de la CTG.

L'observation régulière de notre territoire à travers les échanges entre la population, les acteurs locaux et les élus, permettent à l'équipe d'alimenter le projet institutionnel, de nourrir notre réflexion et de développer nos actions.

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

Accueil et gestion administrative

3 192 visites reçues (2 672)
4 101 appels reçus (3 653)
2 207 courriers envoyés (1 999)
8 237 mails envoyés (7 337)
1 419 rendez-vous (1 232)
359 visites à domicile (308)
2 215 appels donnés (1 966)
565 SMS envoyés (535)

Typologie du public

742 foyers accompagnés (719)

Hommes (317)

Femmes (425)

206 nouveaux dossiers accompagnés (215)

Le C.I.A.S. est un établissement public ouvert du lundi au vendredi. Les habitants de la C.C.G.V.M. y sont accueillis pour demander des informations diverses, venir faire des photocopies, utiliser les ordinateurs à leur disposition.

Les secrétaires répondent à leur demande, fixent les rendez-vous avec les travailleurs sociaux ou les réorientent vers les différents partenaires si besoin.

Au fil des années, le CIAS a su s'implanter et s'imposer comme lieu ressource pour les habitants du territoire de la CCGVM.

En 2025, le CIAS constate une augmentation de 15 % des rendez-vous auprès de l'équipe du CIAS, représentant environ 200 rendez-vous supplémentaires.

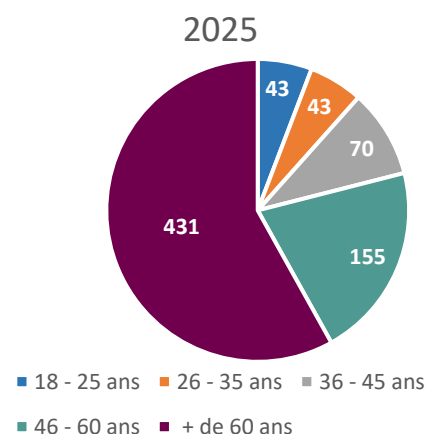
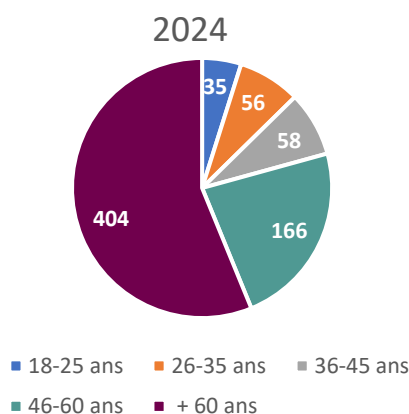
L'équipe poursuit la construction et l'animation de son réseau en multipliant les invitations et rencontres partenariales, avec comme objectifs de maintenir et de développer l'animation de son réseau et ce en fonction des besoins et autres problématiques repérées. Les agents administratifs font également un important travail d'envoi de courriers et courriels. La dématérialisation est le moyen privilégié pour limiter les coûts liés à l'envoi postal et pour une transmission plus rapide de l'information.

Le nombre de foyers accompagnés reste important avec 742 personnes bénéficiaires du service, dont 206 nouveaux dossiers.

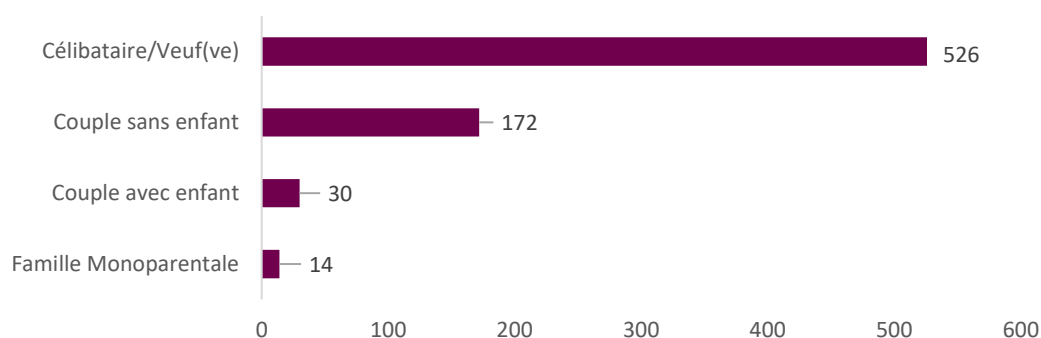
Le public accompagné au C.I.A.S. est majoritairement représenté par des personnes de 60 ans et plus (59 % des accompagnements). N'oublions pas que le territoire de la CCGVM suit la pyramide d'âge de la population française, où le vieillissement de la population est constaté, les 60 ans et + représentent 27% de la population française.

C'est pourquoi, le bien vieillir reste un des objectifs principaux du CIAS. Lors de cet exercice, le CIAS a proposé un nombre accru de visites à domicile(+15%). L'accueil des SC2S a maintenu et développé le travail à destination du public sénior. L'équipe du C.I.A.S étend son travail en étroite collaboration avec le CLIC et le DAC 51, pour le mieux-être de nos aînés.

Tranches d'âges

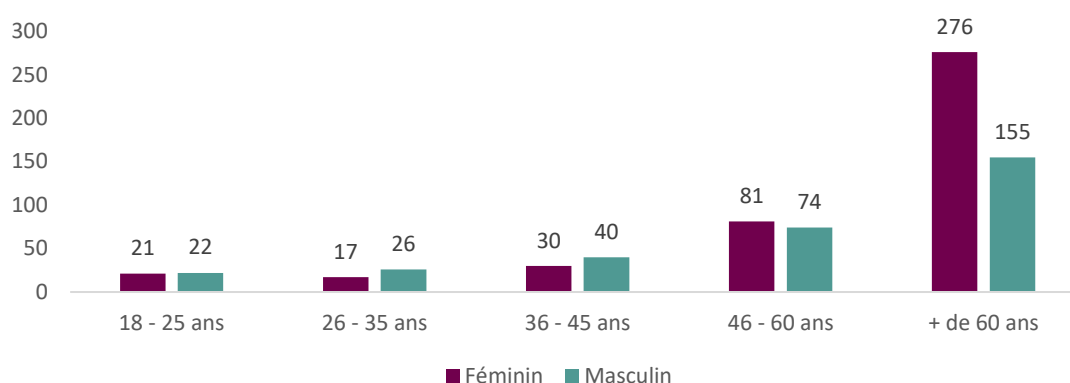


Profil des foyers accompagnés



Pour rappel, le CIAS a pour mission prioritaire l'accompagnement des personnes seules et des familles sans enfant mineur à charge.

Répartition par âge et par sexe des personnes accompagnées



Le pourcentage des femmes accueillies au C.I.A.S. est de 57 % contre 43 % d'hommes. Cet écart s'explique notamment par l'espérance de vie des femmes qui est de 85,6 ans contre 80 ans pour les hommes¹ (chiffre 2024). Notre territoire est en adéquation avec la moyenne nationale, de fait le nombre de femmes accueillies est plus important à partir de 60 ans et plus.

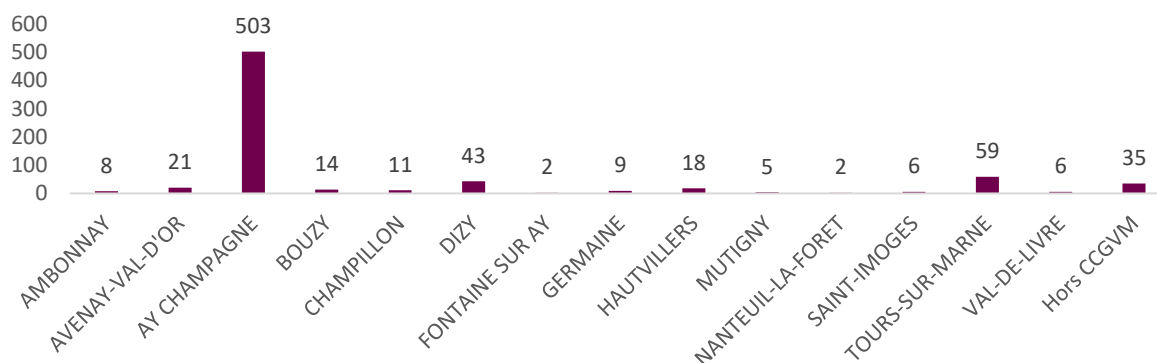
Notre activité en terme d'accompagnement se concentre sur le public des 60 et plus, représentant 59% des personnes accompagnées, soit 37% de femmes et 22% d'hommes.

Cette implantation de notre accompagnement sur les 60 et + s'explique par une perte d'autonomie, des situations d'isolement amplifié par la fracture numérique, une santé fragile et/ou des revenus faibles,

Force est de constater une répartition masculine plus dense dans la tranche d'âge 18 /46 ans, représentant 57 % des personnes accompagnées. L'hypothèse d'un nombre plus important d'hommes célibataires rencontrant des difficultés dans la gestion administrative et/ou confrontés à des difficultés d'insertion professionnelle peut se questionner, ajouté à cela le fait que les femmes seules avec enfants de -18 ans sont accompagnées par nos collègues de la CSD, réduisant la représentativité féminine sur cette tranche d'âge.

¹ Source internet paru le 14 janvier 2025 de Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) https://www.insee.fr/fr/outil-interactif/5367857/details/40_SOC/44_EGF/44A_figure1#:~:text=Donn%C3%A9es%20provisoires%20arr%C3%AAt%C3%A9es%20%C3%A0%20fin%202024.&text=Si%20une%20femme%20avait%20%C3%A0,homme%20serait%20de%2080%2C0.

Lieu d'habitation des 742 foyers accompagnés



En 2025, le CIAS est passé de 719 foyers accompagnés à 742, soit une légère augmentation. La part des foyers de la commune d'AY-CHAMPAGNE est en recul de 3 points (passant de 70% à 67%).

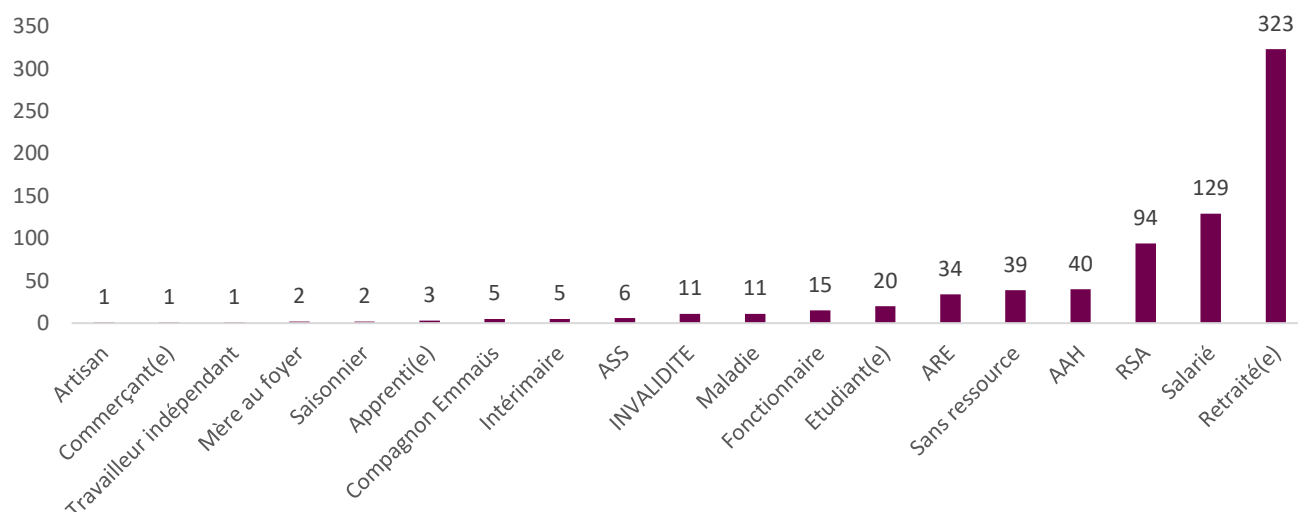
La volonté des instances du CIAS à sortir des murs commence à porter ses fruits, une augmentation notable des accompagnements sur les communes de Tours sur marne et Champillon.

Cette augmentation se doit d'être valorisée. Le travail de terrain des travailleurs sociaux lié à une communication plus ciblée, des actions du CIAS au travers les 14 communes, contribuent amplement à cette réussite.

L'équipe du CIAS ne cesse de réfléchir à différentes stratégies pour augmenter sa présence et étendre son action sur tout le territoire.

Pour rappel, dans le cadre des enquêtes d'obligation alimentaire, ou l'accompagnement des agents de la collectivité, le C.I.A.S. est aussi amené à intervenir en dehors du territoire de la C.C.G.V.M.

Typologie des usagers accompagnés



L'histogramme ci-dessus reflète les missions premières du CIAS, à savoir l'accompagnement des publics les plus fragilisés, bénéficiant des minimas sociaux (RSA, ASS, ARE...) et/ou souffrant d'un handicap. Toutefois, depuis plusieurs mois, l'équipe constate l'arrivée d'une nouvelle catégorie « les salariés précaires », parvenant tout juste à survivre et bénéficiant pourtant de CDD et/ou CDI. Cette catégorie sollicite de plus en plus les aides de droit commun et le cas échéant, les aides facultatives du CIAS.

Pour rappel, 5 actifs ont déposé un dossier de surendettement en 2025 contre 1 en 2024. La paupérisation des salariés et des actifs est mise en avant pour 2025 et reste questionnant pour les années à venir.

12 dossiers d'Aide sociale à l'hébergement (17)

1 dossier d'Aide sociale à domicile (5)

11 Obligations Alimentaires constituées (13)

4 demandes d'A.P.A.* (1)

11 demandes de domiciliation (10)

4 renouvellements (6)

(12 en cours au 31-12-2025)

127 demandes auprès de la M.D.P.H.* (112)

6 dossiers A.S.P.A.* (1)

12 instructions R.S.A.* (13)

*M.D.P.H. : Maison Départementale des Personnes Handicapées

*A.A.H. : Allocation Adulte Handicapé

*R.Q.T.H. : Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé

*F.A.M. : Foyer d'Accueil Médicalisé

*P.C.H. : Prestation de Compensation du Handicap

*A.S.P.A. : Allocation de Solidarité aux Personnes Agées

*A.P.A. : Allocation Personnalisée à l'Autonomie

Les associations « Familles Rurales » et « Entour'âge Bien Vieillir en Champagne » pour le maintien à domicile du public sénior, poursuivent leur travail de collaboration avec l'équipe du CIAS.

Pouvoir rester chez soi, dans les meilleures conditions, représente un enjeu majeur pour les politiques publiques visant à :

- Préserver l'autonomie et la dignité
- Améliorer la qualité de vie et le bien être
- Respecter le choix de vie
- Réduire les coûts liés à l'hébergement institutionnel
- Soutenir les aidants familiaux

Toutefois, les coûts importants, notamment du fait de l'augmentation des prestations à domicile, fragilisent le budget des publics les plus précaires. Pour l'année 2025, globalement, les demandes d'aides (ASH, Aides sociales à domiciles, aides alimentaires) ont connu une légère baisse, toutefois les demandes auprès de la MDPH ont augmenté de 14 %.

Le C.I.A.S. instruit les demandes :

- Aides Sociales à l'Hébergement (A.S.H.) : versées par le département, elles permettent de prendre en charge tout ou partie des frais liés à l'hébergement d'une personne âgée en établissement ou en famille d'accueil.

- Aides Sociales à Domicile servant à rémunérer un intervenant à domicile pour aider aux tâches ménagères, à la confection des repas, aux courses, favorisant ainsi le maintien à domicile. Elles sont versées par le Département.

- Obligations Alimentaires : réglementées par le Code Civil, elles permettent à des personnes ayant des revenus insuffisants pour financer un hébergement en établissement, de bénéficier d'un soutien financier de leurs enfants. Le nombre de dossiers instruits est en légère baisse

- Domiciliation des personnes sans résidence stable, leur permettant ainsi d'obtenir une adresse et de faire valoir leurs droits. S'il y a peu de personnes dans cette situation dans la Communauté de Communes, ce service reste indispensable. Il est utilisé dans des situations transitoires, pour des personnes en recherche ou en attente de logement.

Le C.I.A.S., par délégation, instruit les dossiers suivants :

- Maison Départementale des Personnes Handicapées (M.D.P.H.)
- Allocation Personnalisée pour l'Autonomie (A.P.A.)
- Allocation de Solidarité aux Personnes Agées (A.S.P.A.)
- Revenu de Solidarité Active (R.S.A.)

Handicap

127 demandes adressées à la M.D.P.H., (112)

22 demandes d'A.A.H., (23)

25 cartes de priorité (18)

18 R.Q.T.H. (18)

19 cartes d'invalidité (22)

25 cartes de stationnement, (23)

10 P.C.H. (5)

1 complément de ressources A.A.H. (1)

4 Orientation professionnelle (1)

3 Orientation en établissement (1)

Nature des demandes adressées à la M.D.P.H.	2023	2024	2025
A.A.H.	16	23	22
Carte Mobilité Inclusion priorité	22	18	25
R.Q.T.H.	16	18	18
Carte Mobilité Inclusion stationnement	31	23	23
Carte Mobilité Inclusion invalidité	25	22	19
P.C.H.	6	5	10
Orientation en F.A.M.	2	1	3
Orientation professionnelle	3	1	4
Complément de ressources	2	1	1

Le C.I.A.S. accompagne socialement les personnes en situation de handicap ou fragilisées dans leur parcours d'insertion ou démarches administratives afin de faciliter l'accès aux droits, aux aides et aux structures adaptées.

De fait, la signature de la convention entre la M.D.P.H. et le C.I.A.S. est le maillon essentiel du territoire dans la réalisation de cette mission.

En marge de cette convention, 2025 a été marquée par une augmentation de 13% des demandes adressées à la MDPH, et plus spécifiquement les demandes de PCH qui ont été multipliées par deux.

Par le biais de la convention, les travailleurs sociaux du C.I.A.S. ont pu bénéficier d'une veille sociale pour l'actualisation des dispositifs de la M.D.P.H. C'est un appui aux professionnels nécessaire pour faciliter l'ouverture des droits. De plus, l'équipe a désormais un interlocuteur privilégié pour les situations les plus complexes, nécessitant une analyse approfondie.

Accès aux soins

CSS/CSS Participative

50 demandes (65)

- Complémentaire Santé Solidaire (CSS)/CSS participative

L'année 2025 laisse apparaître une chute des demandes de CSS, 23% de demandes en moins par rapport à 2024.

Cette baisse est engendrée, en partie, par le renouvellement automatique des CSS pour les personnes bénéficiaires du RSA et de l'A.A.H.

Toutefois, cette baisse s'explique aussi sur le fait du non recours important (personne éligible ne demandant pas l'aide), le renouvellement non automatique et la non sollicitation de l'équipe du CIAS, dû à une évolution des revenus de certains foyers affectant l'éligibilité.

Accompagnement budgétaire

8 déclarations de surendettement (5)

Situations des personnes concernées

5 actifs

1 au R.S.A.

1 en maladie

1 sans emploi, sans revenu

Décisions de la B.D.F.

4 Plans d'apurement

4 Procédures de rétablissement Personnel

Mise à disposition impayés E.D.F.

67 signalements (51)

51 familles différentes (35)

14 familles accompagnées par le C.I.A.S. (7)

16 familles accompagnées par la C.S.D. d'Epernay (7)

30 personnes n'ont pas répondu aux mises à disposition (33)

3 personnes n'habitaient pas à l'adresse indiquée

2 personnes étaient décédées

Dans le cadre de l'accompagnement social des usagers, l'équipe du CIAS met en exergue l'accompagnement budgétaire. A chaque nouvel accueil, une évaluation du budget est réalisée, et le cas échéant un accompagnement personnalisé est proposé aux usagers.

En 2025, les travailleurs sociaux ont instruit 8 dossiers de surendettement. Ce dispositif est utilisé en dernier ressort lorsque l'accompagnement budgétaire et les aides financières ne suffisent pas à retrouver une stabilité. Cette année, l'équipe du CIAS souligne le dépôt de 5 dossiers concernant des foyers « actifs » contre 1 en 2024.

L'endettement des foyers actifs est à signaler et questionne sur l'accompagnement budgétaire, mais aussi et surtout l'état de précarisation d'un public salarié.

Sur les 8 dossiers déposés, à l'issue de la procédure, le Juge des contentieux et de la protection a décidé de 4 Procédures de Rétablissement Personnel (P.R.P.) et de 4 plans d'apurement permettant de rembourser avec des mensualités adaptées au budget.

Le décret du 10 août 2005 prévoit que les familles en impayé, qui n'ont pas répondu dans un délai de 15 jours aux relances d'E.D.F. et qui se voient imposer le « Service Maintien de l'Energie » (S.M.E.) de leur compteur, soient contactées. Suite à cela et sauf opposition expresse de la famille, les services sociaux et les mairies concernés sont informés par mail.

En 2025, les mise à disposition EDF représente une augmentation de 31% des signalements, induisant une explosion des familles accompagnées par le CIAS et la CSD passant du simple au double. Et ce, malgré la possibilité de changer de fournisseur d'Energie. Pour rappel ce dispositif ne concerne que les clients EDF.

Dans un contexte où les tarifs de l'électricité ont baissé par rapport à 2024, les chiffres des mises à disposition augmentent, l'installation des usagers dans une précarité pérennisée pose question.

44 % des foyers ayant reçu un courrier de mise à disposition ont interpellé les services (CIAS /CSD) soit une hausse de 9 points par rapport à 2024.

Le Revenu de Solidarité Active (R.S.A.)

12 demandes de R.S.A. instruites (13)

12 accords (13)

59 bénéficiaires **suivis par le service** (63)

Répartition par tranche d'âge

18-25 ans = **0** (0)

26-35 ans = **8** (7)

36-45 ans = **8** (7)

46-55 ans = **15** (16)

55 ans et + = **28** (33)

Composition familiale

27 hommes seuls (31)

27 femmes seules (24)

5 couples sans enfant (6)

Le Contrat d'Engagement Réciproque (C.E.R.)

105 C.E.R. réalisés (105)

Durée des C.E.R. signés et validés par la commission

1 validé pour 1 mois (1)

1 validé pour 2 mois (0)

53 validés pour 3 mois (34)

3 validés pour 4 mois (8)

38 validés pour 6 mois (48)

1 validé pour 7 mois (0)

3 validés pour 12 mois (5)

5 en attente de retour de la commission au 31-12-2025

L'année 2025 fut marquée par l'arrivée du « RSA rénové » en marge de la loi d'orientation « pour le plein emploi ».

Tous les bénéficiaires sont automatiquement inscrits à France travail et bénéficient d'une orientation vers un organisme référent, soit France Travail, soit le Département, soit un autre organisme (CCAS, CIAS...)

L'objectif est de les accompagner pour lever les freins (sociaux et professionnels) et identifier un projet adapté pour un retour durable à l'emploi.

Ainsi sont différenciées trois catégories de bénéficiaires du RSA :

- **RSA orientation professionnelle** (réfèrent France Travail) bénéficiaire identifié comme proche de l'emploi, avec obligation d'activité 15h semaine
- **RSA orientation socio-professionnelle** (réfèrent Département) Bénéficiaire rencontrant des difficultés d'ordre social impactant son insertion professionnelle.
- **RSA social** (réfèrent CIAS) accompagnement centré sur la situation personnelle du bénéficiaire, l'emploi n'est pas une priorité.

Cette évolution engendre la disparition du Contrat d'Engagement Réciproque (CER) au profit du Contrat d'Engagement (CE), le bénéficiaire est placé au centre du projet et en devient l'acteur principal.

Ainsi cette réforme vise à un accompagnement actif vers l'emploi.

Toutefois, les bénéficiaires accompagnés par le CIAS sur le versant social, sont de fait les personnes les plus éloignées de l'emploi. L'accompagnement actif vers l'emploi se transforme vers un accompagnement actif vers un mieux-être.

Dans le cadre de nos accompagnements en lien avec le Service Insertion et Emploi du Département, une session Atelier d'Intégration à Visée Sociale (A.I.V.S) a vu le jour au dernier trimestre 2025.

Dix de nos bénéficiaires ont pu assister à 60 h d'ateliers sur les items suivants :

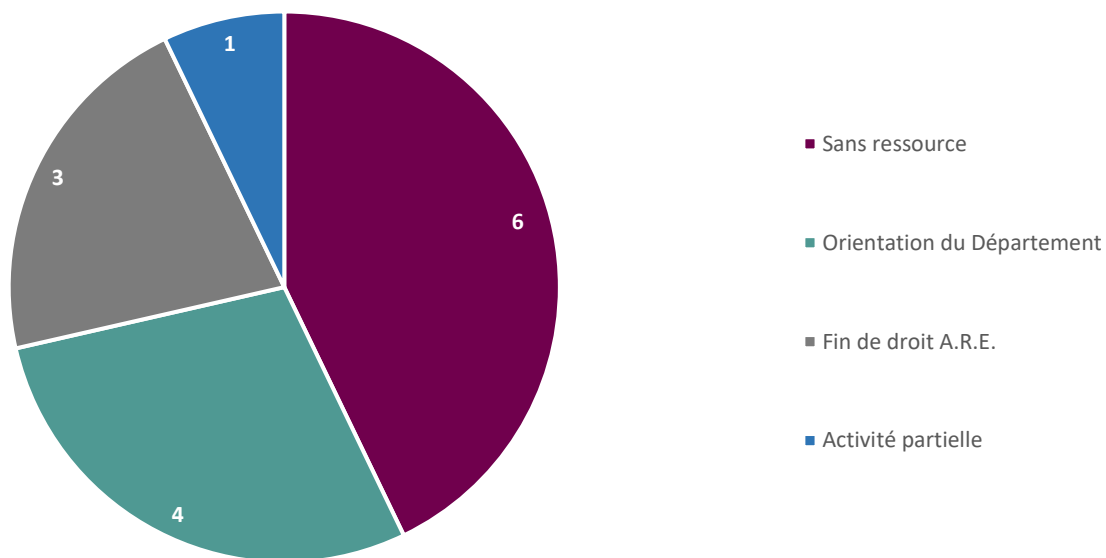
- La lutte contre la précarité énergétique,
- Le logement,
- La mobilité,
- L'équilibre alimentaire,
- Ateliers numériques et accès aux droits.

La finalité de l'A.I.V.S est bien de redynamiser le projet de vie des bénéficiaires du RSA, pour ce faire ces ateliers étaient animés par l'organisme de formation AEFTI.

Le RSA Majoré versé aux 18/25 ans concerne exclusivement des personnes ou couples avec enfant(s) mineurs, accompagnés par la C.S.D.

La majorité des bénéficiaires du RSA est âgé de plus de 55 ans. En effet, il est difficile pour cette tranche d'âge de retrouver un emploi.

Motifs d'entrée dans le dispositif



14 entrées sur le dispositif en 2025

11 sorties du dispositif R.S.A. (15)

En 2025, il y eu 11 sorties du dispositif : 5 sorties pour ressources supérieures au plafond (2 retraites et 3 reprises d'activité), 4 personnes ont déménagé et 1 a été incarcérée.

Avec cette réforme, l'équipe reste vigilante à pouvoir contractualiser les 50 Contrats d'Engagement (C.E) prévus par la convention entre le département et le CIAS.

Pour ce faire des points de rencontres réguliers sont déjà programmés entre le Service insertion et Emploi, la chargée de mission RSA de la CSD d'Epernay et le CIAS, afin de valider nos accompagnements et de faciliter les orientations vers le CIAS.

Zoom sur l'Insertion par l'Activité Économique (I.A.E) des bénéficiaires du R.S.A.

- **Le Comité de Coordination Territoriale (C.C.T.)**

Dans le cadre des orientations du Pacte Territorial d'Insertion (P.T.I.), la coordination des acteurs concourant à l'insertion professionnelle et sociale des bénéficiaires du R.S.A., est un enjeu essentiel.

Le Département a créé un Comité de Coordination Territoriale visant à partager les constats et définir les stratégies opérationnelles les plus adaptées afin de répondre aux besoins de chaque territoire en matière d'insertion sociale et professionnelle.

Ces comités mensuels abordent les points suivants :

- Étude des C.E.R. nécessitant un échange avant la validation du Président du Conseil Départemental
- Les demandes de candidatures des Structures d'Insertion par l'Activité Économique (S.I.A.E.), les clauses sociales ...
- Les orientations vers les actions du Département pour compléter la constitution des groupes de travail,
- Actualités, projets en cours

C'est l'occasion de réunir les référents R.S.A. du Département, de la C.A.F., des C.C.A.S./C.I.A.S., ainsi que tout autre acteur (France Travail, Région, S.I.A.E....) selon les thématiques de l'ordre du jour.

- **Les temps d'échanges partenaires avec France Travail,**

Les relations avec France Travail ont repris leur cours en 2025, notamment à travers les dispositifs de mobilités développés sur le territoire de la C.C.G.V.M.

Par ailleurs, la nouvelle nomenclature du RSA impulse d'autres liens avec France Travail, les échanges sont moins formalisés, mais beaucoup plus fréquents.

Lors des CCT, se déroulant à un rythme mensuel, les échanges autour des situations des bénéficiaires et des actions à mener sont multiples. Lors de ses échanges, c'est également l'occasion d'aborder des points de divergences et de réguler nos complémentarités. De fait, le réseau partenarial s'en trouve renforcé.

Le chantier d'insertion « oxygène », la ressourcerie à Epernay, Partage Travail 51 :

Le CIAS a tenté de développer des liens avec les structures d'insertion par l'activité Economique, force est de constater un déficit de communication et de lien avec ces structures. L'équipe participe toutefois aux différents comités de suivi et se tient à disposition de ses structures dans l'intérêt de nos usagers.

Pour rappel, les bénéficiaires du RSA accompagnés par le CIAS, relèvent de l'accompagnement social visant un mieux-être et ne sont pas aptes à intégrer le marché du travail dans l'immédiat.

Toutefois, l'équipe va se donner les moyens d'aller vers ses structures, en organisant des informations collectives à destination de nos usagers et pourquoi pas visiter les chantiers d'insertion.

0 information préoccupante
(1)

4 signalements (3)

6 demandes pour une mise
sous protection (5)

Recueil d'Informations Préoccupantes d'enfants en risque ou en danger (I.P.)

Le C.I.A.S. est amené à transmettre des I.P. à la Cellule de Recueil et de traitement des Informations Préoccupantes (C.R.I.P.) gérée par le Département. Ainsi, le Président du Conseil Départemental est alerté sur l'existence d'un mineur en danger ou en risque de l'être :

- sa santé, sa sécurité ou sa moralité sont considérées être en danger ou en risque de l'être ;
- les conditions de son éducation ou de son développement physique, affectif, intellectuel et social sont considérées être gravement compromises ou en risque de l'être.

En 2025, aucune I.P. n'a été transmise par le CIAS, cependant l'équipe a été sollicitée par nos partenaires, Education Nationale et/ou Département pour échanger sur des situations familiales où des informations préoccupantes ont pu être rédigées.

Le signalement ou la demande de mise sous protection pour les personnes en situation de vulnérabilité

La maladie, le handicap, le vieillissement peuvent altérer les facultés d'une personne et la rendre vulnérable quant à la défense de ses intérêts.

Ayant connaissance de ce type de situation, le travailleur social, en lien avec la direction, peut envoyer un signalement au Procureur de la République.

Ainsi, les informations nécessaires sont transmises, pour une éventuelle mise sous protection ou autre mesure dans l'intérêt de la personne vulnérable.

6 demandes de mise sous protection et 4 signalements ont été envoyés pour l'année 2025.

Si les travailleurs sociaux rencontrent des situations de personnes vulnérables, elles essaient, dans la mesure du possible, d'obtenir leur adhésion pour recourir à une mesure de protection afin de rendre cette dernière la plus efficiente possible.

RÉCAPITULATIF DES AIDES

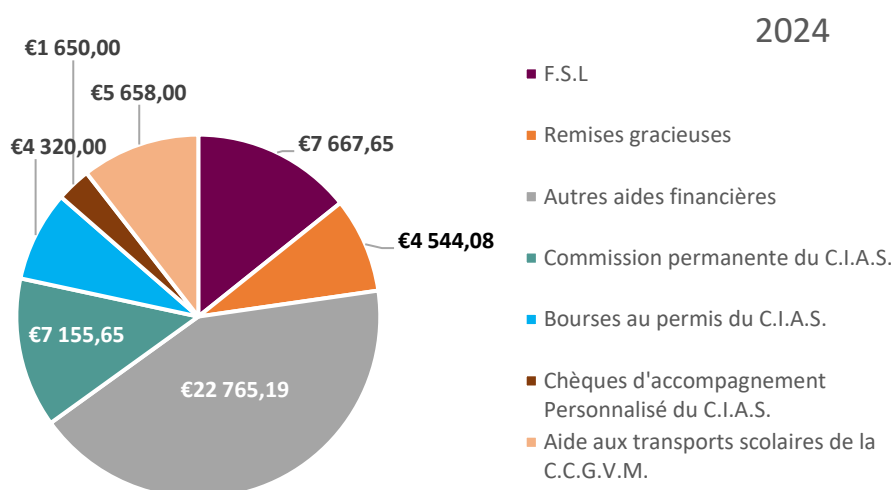
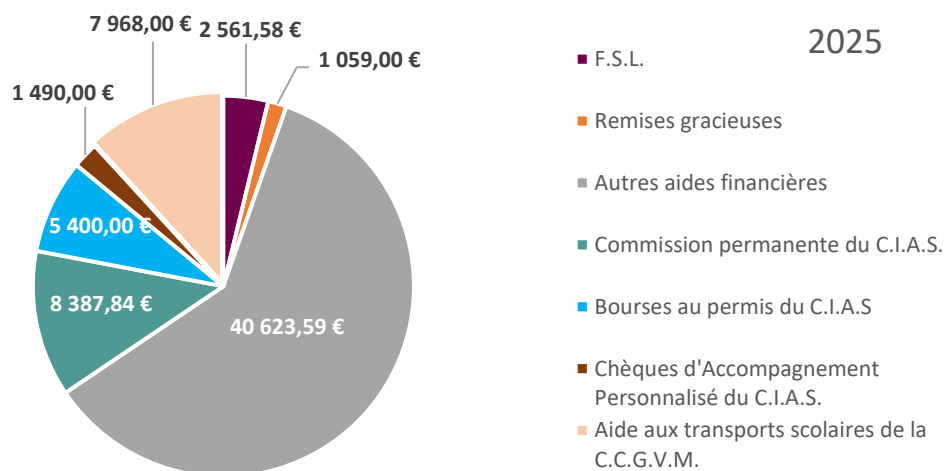
Dans le cadre de l'accompagnement individuel, les professionnels du C.I.A.S. sont amenés à solliciter des aides financières auprès de divers organismes pour réduire ou annuler une dette.

Interventions

867 interventions (880) toutes confondues pour 742 dossiers (719)

Dont :

266 Aides Légales (279)
379 Aides facultatives (344)



Le nombre d'interventions concernant les demandes d'aides financières est toujours en augmentation dans une conjoncture difficile pour les foyers les plus modestes. L'augmentation des prix de l'énergie et des produits du quotidien a précarisé un plus grand nombre de personnes. Ces dernières se sont adressées au C.I.A.S. pour trouver des solutions et leur permettre de subvenir à leurs besoins en alimentation, énergie, accès aux soins...

Aides financières

157 Aides financières
facultatives (138)

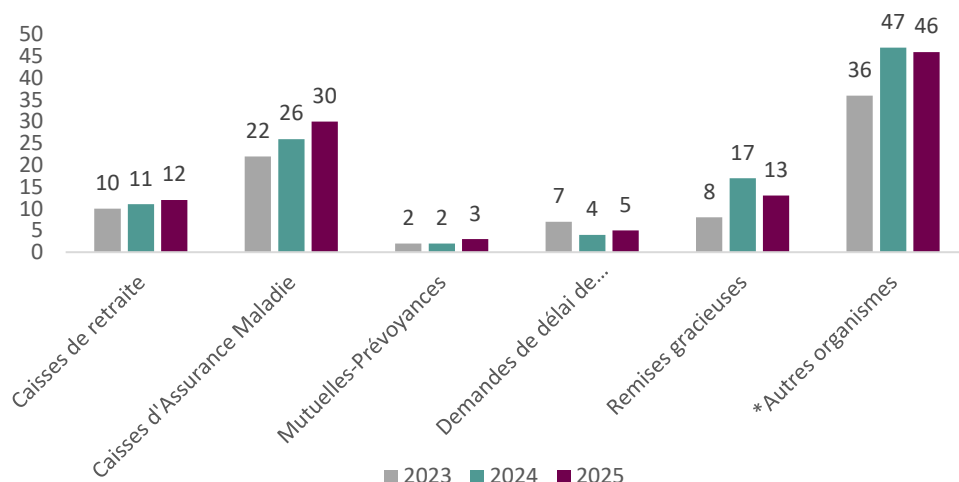
82 828,51 € accordés en
subvention
(53 760,57 €)

En 2025 : 476 colis alimentaire
pour 55 personnes différentes.

En 2024 : 421 colis alimentaire
pour 60 personnes différentes.

* Montant des aides accordées
(tout organisme confondu)

Organismes sollicités



Autres organismes : C.N.A.S., Département, COMAL, Secours
Catholique....

En 2024, le montant des aides attribuées est de 53 760,57 €, en 2025 le montant monte à 82 828,51 €, soit une augmentation de plus de 54 % des aides financières accordées. Notons l'explosion des autres aides financières représentées, plus de 78 % d'augmentation. L'explication passe par une baisse de financement des aides légales, pour exemple le FSL affiche une baisse de 5 000 € soit, une baisse de 77 %.

De fait, l'équipe du CIAS sollicite plus rapidement les aides facultatives, et ce pour les personnes au-dessus des quotas encadrant le FSL. Une nouvelle fois la paupérisation des personnes salariées et retraitées apparaît et se confirme à la lecture de ces chiffres.

Notons également, que les demandes d'aides pour l'aménagement du domicile des personnes âgées sont en augmentation cette année, pour un montant d'environ 8 000 € supplémentaire par rapport à 2024.

Concernant les colis alimentaire, l'année 2025 fait apparaître une augmentation de 10 % des colis attribués, pour une baisse d'environ de 10 % des personnes aidées, traduisant une pérennisation des usagers vers l'aide alimentaire.

Fonds de solidarité Logement

La commission d'Epernay

12 commissions (12)

111 dossiers étudiés (125)

17 dossiers (20) instruits
par le C.I.A.S. pour
12 foyers (13) différents

10 accords – **6** refus – **1**
sans suite

4 pour impayé de loyer
4 pour de l'A.S.L.L.* / A.P.L.L.*
3 pour impayé d'électricité
2 pour un dépôt de
garantie
2 pour impayé de facture
de téléphone
1 pour du mobilier de
première nécessité
1 pour des frais de
déménagement

*A.S.L.L. : accompagnement
social lié au logement

*A.P.L.L. : accompagnement
personnalisé lié au logement

Prévention des expulsions locatives

23 personnes en
assignation

12 dossiers passés en
commission

1 dossier suivi par le C.I.A.S.
⁽¹¹⁾

Le F.S.L. reste un outil central contre la précarité logement, il s'ajuste d'année en année selon le contexte socio-économique.

Ci-dessous, les différents objectifs liés à une demande d'aide financière dans le cadre d'un FSL :

- Favoriser l'accès au logement,
- Sécuriser les parcours résidentiels pour un maintien dans les lieux et prévenir l'expulsion,
- Accompagner l'entrée ou le maintien dans les lieux,
- Accorder des aides pour lutter contre la précarité énergétique,
- Maintenir l'accès aux télécommunications,
- Répondre aux problématiques d'incurie.

Concernant notre secteur géographique, la commission FSL se réunit une fois par mois. Elle est composée des acteurs locaux du territoire, notamment le Département en présence de son service logement et de la CSD d'Epernay, le CCAS d'Epernay, la CAF de la Marne et le C.I.A.S de la GVM.

Chaque dossier est présenté en commission et défendu par les structures sociales ayant déposé la demande.

Sur les 111 dossiers déposés en 2025, 17 ont été instruits par le CIAS. Les 17 demandes représentent 12 foyers accompagnés. Notons les 6 refus.

Ces refus correspondent à des situations sociales ayant évoluées entre la date de dépôt du dossier et la date de commission, informations caduques ou erronées.

111 dossiers étudiés, le pourcentage de refus avoisine les 25 %.

En 2025, une baisse drastique du FSL est constatée (comme citée plus haut). N'oublions pas que le Département de la Marne connaît un effet ciseaux (moins de recettes et plus de dépenses), avec une compensation insuffisante de l'État dans certains domaines notamment le RSA. Dans ce contexte, les aides légales du Département tendent à se réduire d'année en année.

L'équipe du CIAS s'arc-boute pour rédiger et instruire des dossiers vers d'autres sources de financements, afin d'obtenir des prêts ou subventions pour répondre aux attentes des foyers accompagnés.

Concernant la prévention des expulsions locatives, le CIAS participe aux CCAPEX (commission de coordination des actions de prévention d'expulsions locatives), qui se déroule à la sous-préfecture d'Epernay, lorsqu'une situation se trouve sur notre secteur.

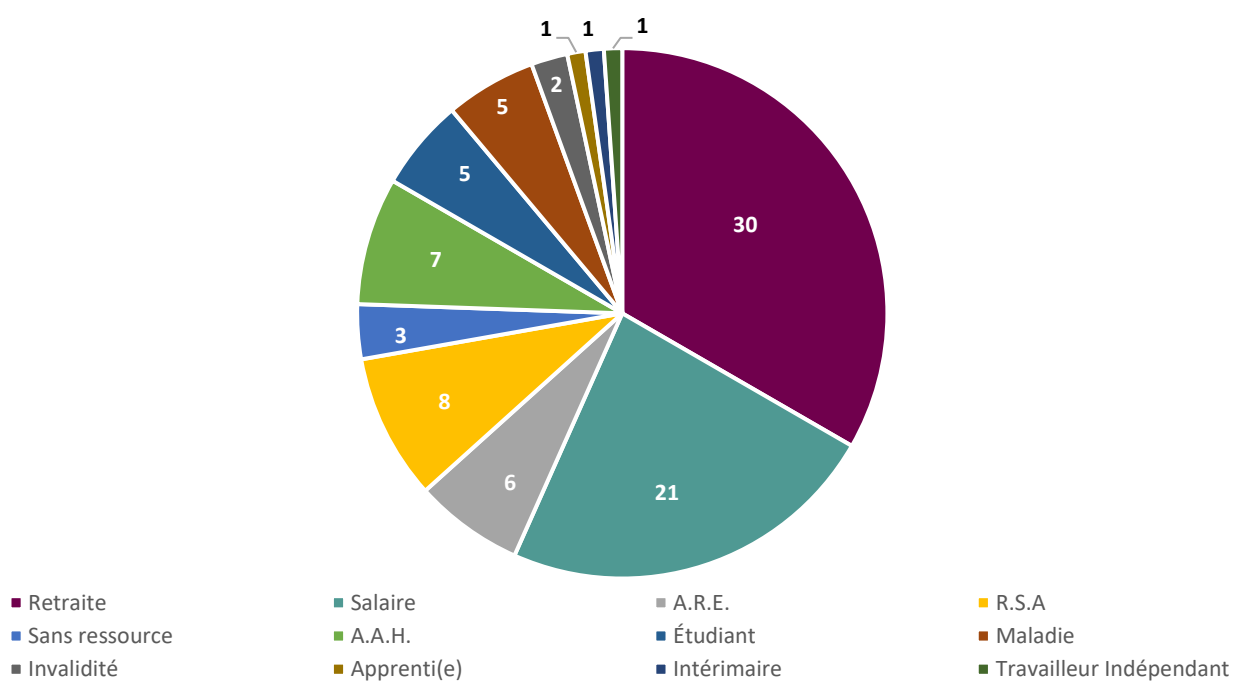
Ces commissions visent à améliorer l'accompagnement des personnes concernées, afin d'éviter une expulsion, si c'est encore possible.

Sur les 23 foyers assignés en 2025, le CIAS a accompagné un dossier.

Répartition par commune des dossiers d'aides financières constitués (Cop, Caisses de retraite, Mutuelles, C.A.F....)

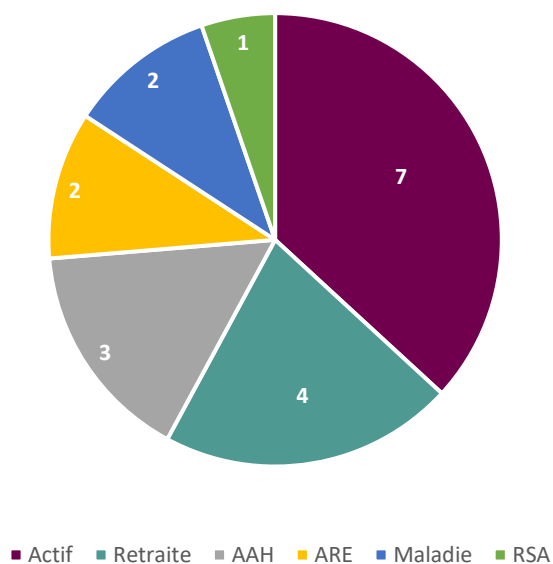


Ressources principales des 90 bénéficiaires d'aides financières (157 dossiers)

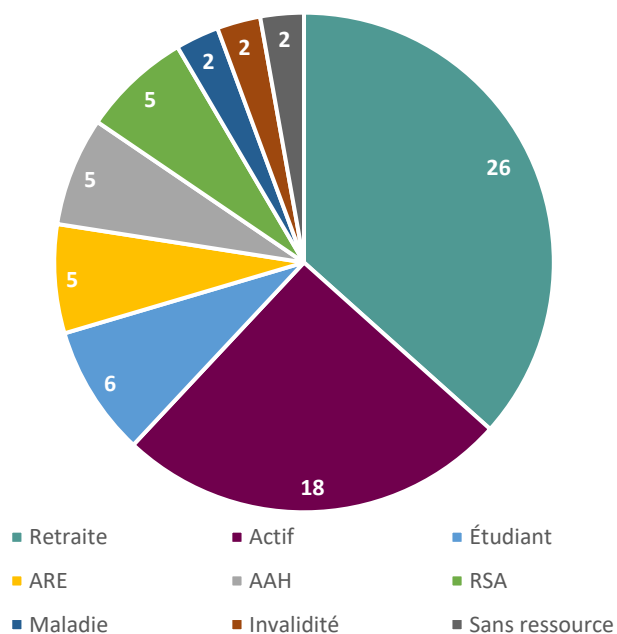


Situations familiales et professionnelles des 90 bénéficiaires

19 couples



71 personnes vivant seules



Cet appauvrissement des ménages touche essentiellement les seniors et plus particulièrement les personnes isolées, retraitées. Pour beaucoup, les pensions de retraite ne couvrent pas les dépenses usuelles. Il en est de même pour les salariés.

Aide sociale extra légale ou facultative

17 C.A.P. (24) pour **15** foyers différents (20)

940 € d'attribués (1 290 €)

13 demandes de cartes carburants (8) pour **9** foyers différents (6)

550 € attribués (360 €)

8 Commissions Permanentes (5)

0 procédure d'urgence (1)

30 demandes (24)

24 foyers différents (19)

19 889,67 € sollicités
(14 225,63 €)

8 387,84 € accordés (7 155,65 €)

7 387,84 € non remboursables,
(6 168,81 €)

1 000 € en prêt (986,84 €)

6 rejets (9)

4 ajournements (0)

Origine des dossiers :

22 C.I.A.S. (18)

7 C.S.D. (5)

1 de l'hôpital (0)

Le C.I.A.S. permet d'octroyer des aides sociales extra-légales, c'est-à-dire en dehors de ce que propose le droit commun.

Elles sont sollicitées **en dernier ressort**, après que les aides légales aient été saisies ou parce que le demandeur n'y est pas éligible.

Destinées aux résidents de la Communauté de Communes et aux agents exerçant pour la collectivité, ces aides facultatives sont mises en place et accordées par la Commission permanente.

Elles permettent de suppléer aux aides de l'Etat et d'aider ainsi des personnes et des familles confrontées à diverses problématiques.

• Les Chèques d'Accompagnement Personnalisé (C.A.P.)

Au vu des chiffres données, le CIAS constate une baisse des chèques octroyés aux usagers. La baisse de 350 € s'explique par une baisse des sollicitations des usagers pouvant s'interpréter par une recherche active des travailleurs sociaux de solutions alternatives aux CAP.

De fait, les CAP sont attribués dans des situations d'urgence permettant à des personnes de pouvoir subvenir à des besoins essentiels tels que l'alimentaire, l'hygiène et/ou le carburant, dans l'attente d'un rétablissement de leur situation.

Notons aussi l'explosion des demandes de cartes de carburants. Le CIAS est passé de 8 demandes en 2024 à 13 demandes en 2025 pour une augmentation de 190 €.

Au vu du contexte du début d'année 2026, les demandes de CAP devraient continuer d'accroître.

• L'attribution d'aides financières par la Commission permanente (Co.P.),

Au vu des chiffres annoncés pour 2025, la commission permanente est devenue une instance déterminante pour les usagers, et un outil indispensable à notre équipe.

Ainsi, 30 demandes ont été étudiées par les membres de la commission. Pour les 8 387 € accordés, dont 1 000 € en prêt, les aides s'orientent en majorité pour des impayés d'énergie et dettes locatives.

Pour 2025, 4 demandes ont été ajournées, la plupart du temps pour un besoin d'informations complémentaires ou dans l'attente d'une réponse d'un autre financement.

Lors de ses commissions, les débats peuvent être engagés toujours dans l'intérêt premier des usagers et dans le respect des membres présents.

L'attribution des aides financières de la Co.P. permet d'apporter un soutien dans des domaines divers et ainsi prévenir les situations d'endettement.

5 Commissions Bourse au Permis (4)

7 demandes (6)

6 accords pour un montant de **6 480 €** (dont une partie sera versée sur l'exercice 2026, en fonction des dates d'obtention du code par les candidats) (4 320 €)

1 rejet

En 2025

84 familles aidées (61) pour **103** enfants (79).

7 968 € accordés (5 658 €)

• la Bourse au Permis

La bourse aux permis, développée par le CIAS, est une initiative et un dispositif inhérent à lutter contre les inégalités, mais cette aide financière vise à l'amélioration de la mobilité sur notre territoire afin de favoriser l'insertion socio professionnelle des candidats retenus sur ce dispositif.

Par ailleurs, la bourse au permis repose sur le principe de réciprocité et d'échange, ainsi les candidat.e.s retenu.e.s s'engagent sur une mission de 40 h de bénévolat auprès d'une association et/ou d'une structure issue du territoire de la Communauté de Communes.

Ce principe favorise et renforce l'engagement citoyen, ainsi les candidats de la bourse aux permis participent à créer du lien et à valoriser l'image des jeunes (ou des moins jeunes) sur le territoire et développer le sens des responsabilités de chacun.

• Aide aux transports scolaires

Une modification du financement des transports scolaires au niveau de la Région a eu lieu pour l'année 2021/2022, faisant passer le coût de l'abonnement à 94 € par enfant contre 12 € en 2020 et de 94 € à 105 € en 2025.

Le conseil d'administration a donc décidé de mettre en place une aide aux familles selon des critères sociaux et familiaux. En 2025, elle a permis d'aider 84 familles pour un montant de 7 968 €.

SERVICES PROPOSÉS

Le C.I.A.S. propose différents services au sein de ses locaux, en termes de soutien psychologique, juridique et d'accès aux droits. Ils permettent à toutes et tous de rencontrer différents professionnels, librement et gratuitement, en fonction des besoins.

Soutien psychologique

24 journées d'intervention (24)
127 entretiens réalisés (131)
13 nouvelles personnes (19)
17 rendez-vous annulés ou non honorés (12)

Madame Célia PAYET, psychologue, intervient au C.I.A.S. deux jours par mois.

Cette permanence est une réelle plus-value pour le service. Les travailleurs sociaux ont ainsi la possibilité d'orienter directement les personnes présentant une souffrance psychique, vers une professionnelle spécialisée.

La gratuité et la proximité de cette permanence facilitent l'accès à un soutien psychologique.

De fait, cette permanence est énormément sollicitée par nos partenaires, notamment la CSD. En septembre 2025, le CIAS a été dans l'obligation de stopper les nouvelles demandes sur cette permanence tant la liste d'attente devenait conséquente.

Cette permanence ne peut pas suppléer, à terme, le désengagement de certaines institutions sur l'accompagnement psychologique.

La santé mentale fut la grande cause nationale en 2025 et c'est un enjeu du Contrat Local de Santé du Pays d'Epernay Terres de Champagne. A l'échelle de la Communauté de Communes, le CIAS contribue au quotidien au mieux-être de nos usagers, la permanence soutien psychologique participe activement à cet axe majeur.

La psychologue est également un soutien pour les travailleurs sociaux. A travers des temps d'échange, elle peut proposer un « ajustement » des interventions, une perception différente des situations à travers son regard et son analyse.

Permanences /Accès aux droits

Mission Locale

39 permanences, (35)
166 entretiens, (93)
41 jeunes différents (31)
8 premiers accueils (11)

Mission Locale

Ludivine MEGRET a repris le relais de Mme DOCQUET en novembre 2024. Pour l'année 2025, la mission locale reste un partenaire essentiel du CIAS.

La Conseillère en Insertion Professionnelle assure une permanence tous les jeudis après-midi, destinée aux jeunes de 16 à 25 ans, résidant sur notre territoire.

Avec plus de 39 permanences tenues et 41 jeunes accueillis au sein de cette permanence, le travail de partenariat est gratifiant pour notre public jeune.

Au-delà des statistiques, la conseillère mission locale rencontre l'équipe du CIAS, de façon formelle, à un rythme bimestriel, afin de faire le point sur les situations des jeunes accompagnés, mais aussi et surtout pour nous informer des actions développées par la Mission Locale (la MILO).

Par ailleurs, les échanges informels constituent le quotidien de l'équipe du CIAS. En effet, le cas échéant des points de situations interviennent au fil de l'eau.

CAST

28 permanences (28)

20 entretiens (27)

15 personnes différentes (8)

19 rendez-vous annulés ou non-honorés

Centre d'Accueil et de Soins pour Toxicomanes

Virginie ROHARD, Infirmière Diplômée d'Etat, accueille 3 lundis par mois, toutes personnes ayant besoin d'information ou d'un soutien concernant l'usage et la dépendance aux drogues et tout autre addiction.

Mme ROHARD assure un suivi médical, psychologique, social et/ou judiciaire en coordination avec l'équipe pluridisciplinaire du C.A.S.T. et un réseau de partenaires. Elle réoriente les personnes en fonction des besoins vers des structures et des professionnels adaptés. La professionnelle se doit également d'accompagner les familles et l'entourage des personnes ayant une problématique addictive.

En parallèle, le C.A.S.T. mène également des actions de prévention dans les collèges accueillant une partie des adolescents de la Communauté de Communes.

En 2025, le projet « UNPLUGGED » est mené au collège Yvette Lundy pour les 4 classes de 5ème (environ 100 élèves). Unplugged est un programme de prévention des conduites addictives en milieu scolaire, mettant particulièrement l'accent sur l'alcool, le tabac et le cannabis, avec une ouverture sur les conduites addictives liées aux écrans et aux jeux vidéo.

Ce programme est destiné aux collégiens (6^e, 5^e). Il comprend 13 séances interactives d'une heure en classe, menées par des professionnels de la prévention. L'un des objectifs est de former des enseignants afin que ce programme puisse perdurer et être transposé à d'autres classes.

En 2025, pour clôturer cette action, une randonnée ouverte à tous a eu lieu. A travers quelques stands de ravitaillement, les participants étaient invités à jouer à se positionner sur des questionnements inhérents à la prévention des conduites addictives.

Avocat

9 permanences

33 rendez-vous

Conciliateur de justice

19 permanences (13)

4 rendez-vous
téléphoniques

46 personnes reçues (54)

10 rendez-vous annulés (15)

C.I.D.F.F.

8 permanences (5)

6 Personnes reçues (6)

5 rendez-vous annulés

U.D.A.F.

8 permanences (10)

29 personnes reçues (54)

Permanences des avocats

Les permanences avocats étaient arrêtées depuis septembre 2022 en raison d'une augmentation de leur coût, passant de 100 € à 200 € par permanence. Après réflexion et au vu des demandes des usagers, il a été décidé lors du C.A. du 23 octobre 2024, de reprendre les permanences à compter de janvier 2025, à raison de 10 par an.

Conciliateur de Justice

Nombreux sont les cas de conflits de voisinage, de conflits entre particuliers et organismes privés. Le conciliateur de justice est présent pour tenter une médiation ou faire entendre raison aux différents protagonistes.

Le CIAS est heureux de collaborer avec M. WANYONGA-SITA, faisant preuve de diplomatie et patience sur ces situations conflictuelles et ce toujours avec le sourire.

Les permanences sont passées de 13 à 19. Malgré la mise en place des rappels SMS, le CIAS regrette les 16 % de rendez-vous annulés.

Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (C.I.D.F.F.)

Le C.I.D.F.F. de la Marne exerce une mission d'intérêt général confiée par l'Etat dont l'objectif est de :

- Favoriser l'autonomie sociale, professionnelle et personnelle
- Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes

Le CIAS à travers la signature d'une convention renouvelée chaque année, soutient financièrement les actions du CIDFF. Dans le cadre de cette convention 8 permanences ont été tenues pour 6 personnes reçues.

L'équipe du CIAS, ainsi que le CIDFF, sont persuadés de l'intérêt de ses missions d'intérêt général sur le territoire. Toutefois, une redynamisation des permanences s'impose. Il faut réfléchir en amont à l'orientation de nos usagers, en sécurisant leurs venues. En effet, venir rencontrer le CIDFF pour aborder sa problématique de violences conjugales ou intrafamiliales dans un espace-temps prédéfini, n'est pas une démarche facile et le refus de se confronter à son quotidien fait partie du processus.

U.D.A.F. (Union Départementale des Associations Familiales de la Marne)

L'U.D.A.F. défend les intérêts familiaux, moraux, matériels des personnes sous mesure de protection (tutelle, curatelle, sauvegarde...)

Une permanence est tenue une fois par mois pour les majeurs protégés et leur famille résidant dans la Communauté de Communes. Les personnes apprécient ce service de l'U.D.A.F. délocalisé qui leur permet d'obtenir des informations et une réponse par rapport à leur situation.

L'U.D.A.F. porte également le dispositif d'Accès Personnalisé à la Santé (A.P.S.). Ce service consiste à améliorer et prévenir les risques des personnes les plus éloignées des soins, en proposant :

- un accompagnement moral et physique chez les différents professionnels de santé,
- des actions collectives sur les thèmes relatifs à la santé.

Lutte contre l'isolement des seniors

20 foyers pour **21** personnes ont pu bénéficier des S.C.S.S.

17 femmes

3 hommes

1 couple

Communes d'habitation :

10 à Aÿ

4 à Tours sur Marne

4 à Dizy

1 à Bisseuil



Services Civiques Solidarité Séniors (S.C.S.S.)

Les chiffres parlent d'eux-mêmes, en 2030, 1 personne sur 3, vivant en France, aura plus de 60 ans.

Les trente glorieuses ont engendré le baby boom, et depuis quelques années, le papy-boom explose, sans pour autant que les collectivités soient prêtes à accueillir cette vague de vieillissement.

L'isolement social des personnes âgées est une réalité qui s'intensifie sur notre territoire et qui s'est aggravée depuis la crise sanitaire. Afin d'apporter une réponse à cet enjeu sociétal, le CIAS a recruté deux Services Civiques Solidarité Séniors en janvier et février pour une durée de 8 mois.

Les objectifs sont de rompre l'isolement et favoriser l'autonomie des personnes, par des interventions prioritairement à domicile ; d'aider les personnes âgées à bien vieillir ; de promouvoir les métiers du grand âge en favorisant l'insertion des jeunes à travers l'expérience d'un service civique, s'inscrivant dans un parcours de découverte des métiers du grand âge.

Ainsi, les jeunes recrutés en service civique ont pu effectuer des visites de convivialité, faire du lien entre les personnes âgées en menant des actions collectives, jeux de société, ou bien même en menant des activités intergénérationnelles avec la crèche d'Aÿ-Champagne.

Les activités individuelles ont été réalisées au domicile des usagers et pouvaient varier selon les envies des personnes. Cela pouvait être de la discussion ou des promenades, des travaux manuels, jardinage, ... La réaction des usagers vis-à-vis du dispositif SC2S a été grandement appréciée et la reconduction du dispositif est souhaitée.

Les activités de groupe ont été faites pour répondre à un besoin des usagers. Certaines des activités ont été animées par les SC2S, comme l'activité « jeu de société » qui s'est tenue toutes les semaines du 24 juillet au 21 octobre. D'autres ont été animées par les SC2S avec l'aide de différents partenaires comme le « Loto des Saveurs » où les ingrédients ont été récoltés par l'association Mettons du Cœur dans les Epinards, et sur le Marché d'Aÿ. Enfin, des activités ont été coanimées avec la Crèche et la MFE comme « la Fresque des Générations ».

Les activités de groupe ont également eu un impact positif sur le moral des usagers et la possibilité de continuer les ateliers jeux en bénévolat a été mise en place pour faire une transition jusqu'à l'arrivée des prochains SC2S.



Repas à domicile

52 foyers (53)

34 femmes (34)

11 hommes (11)

7 couples (8)

22 % ont + de 90 ans (26 %)

37 % ont entre 80 et 89 ans (41 %)

34 % ont entre 60 et 79 ans (28 %)

7 % ont – de 60 ans (5 %)

59 bénéficiaires (61)

50 sur la C.C.G.V.M. (56)

9 sur les communes extérieures (5)

5 à Magenta

2 à Pierry

2 à Mardeuil

Depuis 2005, le C.I.A.S. propose un service de repas à domicile pour les personnes âgées de 60 ans et plus ou sur certificat médical. Ce service, apprécié par les habitants, permet de soutenir le maintien à domicile. La société ELIOR assure la confection et la livraison des repas. Le contrat signé avec cette société a été reconduit au 1^{er} janvier 2024 pour une durée de 3 ans.

En 2025, le coût d'un repas pour le C.I.A.S. était en moyenne de 13,98 €. Le prix fixé pour les bénéficiaires est établi en fonction des revenus afin de permettre aux plus fragiles d'accéder à ce service. La gestion de ce service est assurée au quotidien par le secrétariat (renseignements, appels téléphoniques, inscriptions, modifications des repas, facturation et encaissement).



Repas à domicile

25 nouvelles inscriptions

(31)

20 sur la C.C.G.V.M. (28)

5 sur les communes
extérieures (3)

23 arrêts sur la C.C.G.V.M.

(24)

4 n'ont plus besoin (4)

7 n'aiment pas (9)

5 sont hospitalisés

6 entrées en établissement
(5)

1 n'a pas donné de motif

4 arrêts sur les communes extérieures (2)

1 ne mange pas

2 refont à manger

1 trouve le tarif trop élevé

6 457 repas livrés (6 911)

5 547 repas livrés sur la
C.C.G.V.M. (5 993)

910 sur les communes ayant
conventionné (918)

En 2025, le nombre de nouvelles inscriptions est en légère baisse, mais la fréquentation de ce service reste stable sur l'année. La communication, relancée il y a plus d'un an pour le service de portage de repas, a été positive.

Le retour des personnes sur le service est positif. Les livreurs sont très appréciés des bénéficiaires, de part leur écoute, gentillesse, et disponibilité.

Concernant les avis sur le fonctionnement du C.I.A.S. **94,5 %** sont très satisfaits ou satisfaits de l'écoute qui leur est consacrée. Les informations délivrées aux bénéficiaires répondent à **100 %** à leurs attentes et **94,4 %** sont très satisfaits ou satisfaits du délai de réponse pour débiter la prise en charge du service.

7 visites au C.I.A.S. (14)

1 appel reçu pour obtenir des places (2)

2 demandes par mail

18 invitations délivrées (24)
pour 11 bénéficiaires
différents (9)

- Cinéma : 12
- Musique : 7

Lieux de sorties

95 % à Epernay

5 % à Reims

1 Sortie collective

Marché de Noël de Reims le
12/12/2025

7 bénéficiaires

2 accompagnateurs du
C.I.A.S.

Le partenariat avec Cultures du cœur permet de proposer (via leur site internet), aux personnes éloignées de la culture, des invitations gratuites à des spectacles, musées, expositions, visites, cinéma ou concerts.

Cultures du cœur est une association nationale qui lutte contre l'exclusion et permet un partage solidaire avec les objectifs suivants : *« ouverture d'esprit, rompre l'isolement, évasion du quotidien, sensibilisation à la culture, épanouissement culturel, émotion/plaisir »*. Cette prestation est appréciée par les usagers

Le nombre d'invitations délivrées a diminué par rapport à 2024, mais plus de personnes ont pu en bénéficier (11 contre 9 en 2024). La limitation des places de cinéma, à 1 place par mois et par personne depuis 2022 a un impact sur le nombre d'invitation délivrées. Les bénéficiaires sont, de fait, moins demandeurs. Par ailleurs, les places pour les spectacles étant elles aussi limitées, elles sont souvent déjà parties lorsque les usagers viennent en demander.

La communication sur ce service reste présente sur les réseaux et dans les locaux du CIAS. La programmation mensuelle des sorties est disponible en salle d'attente et envoyée aux mairies pour diffusion. Elle a permis à de nouvelles personnes de bénéficier de cette offre.



Vos retours nous intéressent ...

« Merci pour les places.
Super séance, les
enfants étaient ravis » -
(Monsieur de Reims)

« Merci pour l'entrée au
Planétarium, trop joli à
voir. Continuez à faire ce
que vous faites » -
(Monsieur de Reims)

« Une gourmandise pour
les yeux, j'ai été éblouie par
toutes ces œuvres plus
belles les unes que les
autres » (Mlle de Reims)

« C'était épuisant, mais
quelle beauté !!! » -
(Mlle de Reims)



Cultures du Cœur

PROGRAMMATION
Novembre 2025



Accès au numérique

Le C.I.A.S., relais numérique Emmaüs Connect

Equiper

2 ordinateurs (3)

2 téléphones

Connecter

2 cartes SIM (5)

10 recharges téléphoniques (19)

Accompagner

15 ateliers tablettes

Espace informatique

Le C.I.A.S. met à disposition du public 3 postes informatiques et une imprimante en accès libre.

Un Wi-Fi public est également disponible afin de permettre au public de se connecter à internet gratuitement.

Les usagers peuvent ainsi effectuer des démarches administratives, rechercher un emploi, consulter leur boîte mails en autonomie.

La secrétaire d'accueil veille à la bonne utilisation de cet espace et se met à disposition pour accompagner si besoin.

Dans le cadre du développement social territorial, le C.I.A.S. a pour mission de lutter contre la fracture numérique. En effet, 14 millions de personnes en France connaîtraient des difficultés dans l'utilisation des outils numériques, soit près d'un quart de la population. Notre territoire n'est pas épargné.

Afin d'accompagner les personnes en difficulté dans ce domaine, les travailleurs sociaux du C.I.A.S. mènent depuis mars 2021, des ateliers tablettes financés en grande partie grâce à un don reçu de la famille BOLLINGER d'Aÿ.

En juillet 2022, le C.I.A.S. a voulu développer ce volet en conventionnant avec Emmaüs Connect. Le C.I.A.S. est alors identifié en tant que « Relais Numérique » avec le soutien technique et financier de l'association pour pouvoir **équiper** les personnes en situation de précarité sur notre territoire, en matériel informatique et/ou téléphonique reconditionné, les **connecter** avec des forfaits internet et mobile allant de 2 à 4 € et les **accompagner** avec des ateliers pour lutter contre la fracture numérique.

Equiper : en 2025, deux personnes avec un projet professionnel qui se concrétisait, avaient besoin d'un ordinateur pour leurs démarches, elles ont pu en bénéficier. Depuis l'été 2024, Emmaüs Connect peut répondre aux besoins d'équipements téléphoniques. 2 personnes en difficulté financière ont pu en bénéficier.

Connecter : Deux personnes, en situation d'exclusion, ont pu se connecter en ayant accès à une carte SIM, des recharges téléphoniques et internet.

Accompagner : Un nouvel atelier a débuté début septembre à la Maison des Associations de Dizy. Pour la deuxième fois, ces ateliers ont été délocalisés pour permettre aux habitants de la CC, éloignés d'Aÿ de pouvoir y participer. Si cela demande une organisation particulière, les référents numériques s'adaptent et proposent un atelier de qualité. 11 personnes, âgées de 55 à 82 ans, ont pu y participer. Les bénéficiaires sont venus de Dizy, Aÿ, Val-de-Livre et Tours-Sur-Marne. Cette mobilité est positive pour les habitants et pour le service qui améliore ainsi sa visibilité sur l'extérieur.

1 véhicule vers l'emploi

« 1 véhicule vers l'emploi » est une nouvelle offre de service proposée par la Communauté de communes suite à un appel à projet de la région pour faciliter la mobilité des personnes en insertion professionnelle.

Ce service est opérationnel depuis début décembre 2024. Le CIAS est instructeur de toutes les demandes que peuvent faire les prescripteurs (CSD, France Travail, Mission Locale). Il vérifie si la demande remplit tous les critères d'éligibilités avant de valider le dossier.

Le CIAS se charge ensuite de transmettre la fiche prescriptrice avec les justificatifs nécessaires au service des transports pour la mise à disposition du véhicule au bénéficiaire.

A moment de la signature du contrat, la personne doit verser une caution de 300 € qui sera encaissée seulement s'il y a des dégradations sur le véhicule. Le CIAS propose une aide sous forme de prêt pour les personnes n'étant pas en mesure de fournir un chèque de caution.

En 2025, 4 personnes ont pu bénéficier de ce système de transport pour se rendre sur leur lieu de travail.

Le partenariat

Le DÉPARTEMENT

L'Éducateur de prévention

40 jeunes accompagnés par Anis GHARBI sur le territoire, dont **10** ont été reçus dans les locaux du C.I.A.S. (dont 5 mineurs et 5 majeurs)

35 jeunes accompagnés par le CIAS (35)

Baux glissants

Les baux glissants sont financés par le Département via le service logement, ce dispositif s'adresse aux personnes en rupture familiale, aux femmes victimes de violences conjugales, aux ménages expulsés, aux personnes sans domicile fixe qui souhaitent se stabiliser mais également aux personnes en rupture de logement.

Le service logement du Département sous-traite la gestion des baux glissants au club de prévention d'Epernay

C'est un bail temporaire signé entre un bailleur et le Club de prévention. Il s'agit de permettre à un public défavorisé d'accéder à un logement ordinaire par le biais d'une sous-location avec un accompagnement social d'une durée déterminée, avant de faire « glisser » le bail au nom du bénéficiaire.

La prévention spécialisée

Elle repose sur trois critères essentiels :

- **La libre adhésion,**
- **L'anonymat**
- **Le non mandat**

L'éducateur de rue, dans sa démarche d'aller vers, a pour principe de travailler avec les jeunes qui souhaitent s'inscrire dans un accompagnement éducatif afin de les rapprocher d'une norme sociétale régit par la valeur travail (c'est la libre adhésion).

Dans ses démarches de rue, Anis GHARBI répond également au principe « d'anonymat », à savoir tout ce qui est échangé avec le jeune accompagné reste entre le jeune et l'éducateur.

Pour le troisième « principe » n'oublions pas que l'éducateur de rue n'est pas mandaté par la Police, le Tribunal et autres instances pour effectuer, répondre à un suivi ou autre injonction pénale. Toutefois, Anis GHARBI se doit de rendre compte de son impact sur le territoire de la CCGVM.

De fait, avec plus de 40 jeunes accompagnés, Anis GHARBI a su s'implanter sur notre territoire et travaille en étroite collaboration avec toutes les structures et/ou institutions œuvrant sur la jeunesse (12/25ans).

Notons l'importance de détecter les situations à risques dès le plus jeune âge afin de prévenir les passages à l'acte délictueux. Pour cet objectif, Anis GHARBI est complètement intégré sur le dispositif de la Convention Territoriale Globale.

Le poste d'éducateur de rue, développé par le SDP (Service Départemental de Prévention) est un élément déterminant dans la politique jeunesse de notre territoire, en lien avec la mission locale pour construire un projet professionnel.

C.S.D.

75 permanences
effectuées (45)

252 rendez-vous (225)

La C.S.D. d'Epernay

Madame Maëlle LOUIS, Assistante de Service Social à la C.S.D. d'Epernay assure des permanences au sein du C.I.A.S. pour les familles ou personnes seules avec enfant mineur à charge, résidant sur le territoire.

Le CIAS et Mme LOUIS articulent leurs missions avec respect et coordination. L'objectif commun est de faire du CIAS un lieu central et une structure ressource pour nos usagers. Ainsi, cette étroite collaboration permet une prise en charge objective de nos publics.

LE CLUB DE PRÉVENTION

- A.S.L.L.
- BAUX GLISSANTS
- SERVICE DE PRÉVENTION

- Hébergement d'urgence
- A.S.L.L

Hébergement d'urgence sociale

2 logements à Aÿ :

- 1 T3
- 1 T2

2 logements à Tours-sur-Marne

3 logements pour les demandeurs d'asile

Hébergement d'urgence pour les demandeurs d'asile

Plurial Novilia loue 3 logements sur le territoire d'Aÿ-Champagne au Club de prévention pour l'accueil et l'accompagnement des personnes en attente du statut de réfugié. Le C.I.A.S. est présenté comme « lieu ressource » en cas de besoins mais l'accompagnement social est réalisé par les travailleurs sociaux du Club de prévention.

Hébergement d'urgence sociale

Le Club de prévention loue 4 logements au titre de l'urgence sociale. Ces logements sont destinés aux personnes sans domicile fixe ou en détresse sociale orientées par le 115. 2 à Aÿ et 2 à Tours-sur-Marne.

Ces logements, utilisables aussi bien l'été que l'hiver, sont d'autant plus importants que le système d'hébergement d'urgence est de plus en plus saturé en zone urbaine.

Les Ateliers Socio-linguistique

Depuis janvier 2024, le C.I.A.S. accueille dans ses locaux des Ateliers Socio Linguistiques pour les personnes en attente du statut de réfugié et logés à Aÿ-Champagne par le Club de Prévention. Cette proximité permet de lever les freins de la mobilité et des contraintes des horaires d'école. En effet, la plupart des bénéficiaires sont parents et doivent aller rechercher leurs enfants à l'école. Avant, ces personnes étaient obligées de se rendre à Epernay pour assister à ces ateliers, indispensables dans leur parcours d'intégration. Mesdames CHAMOURIN et BAUDETTE s'investissent tous les vendredis bénévolement pour animer les cours de français. Leur dévouement a permis de mener à bien ce projet et nous les en remercions.

Les personnes peuvent également se renseigner auprès du C.I.A.S. pour effectuer des démarches en utilisant l'imprimante ou les ordinateurs à disposition par exemple.



Convention de partenariat
depuis juin 2018.

17 orientations des travailleurs
sociaux du C.I.A.S. (11)

58 situations en communs avec
le C.L.I.C. (46)

Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC)

30 situations accompagnées en
collaboration avec le DAC (21)

Le Centre Local d'Information et de Coordination (C.L.I.C.) du Pays Champenois est géré par l'association « Entour'âge bien vieillir en Champagne ».

Nos deux services se sont engagés à travailler en étroit partenariat dans l'intérêt des personnes âgées de 60 ans et +. Une convention a été signée en ce sens au mois de juin 2018.

La convention prévoit des rencontres régulières entre les équipes. Les dossiers suivis par les deux services sont évoqués dans l'objectif de coordonner le travail dans l'intérêt des personnes accompagnées. La communication entre les deux équipes se fait également par le biais de fiches navettes, en accord avec les personnes concernées.

Les situations communes entre les deux services sont de plus en plus nombreuses en lien avec le vieillissement de la population et la nécessité d'un accompagnement au maintien à domicile.

Le DAC est un interlocuteur unique pour les parcours de santé et de vie complexes depuis le 1er janvier 2023.

Au sein d'un même territoire, plusieurs dispositifs peuvent venir en appui des parcours de santé de la population sur des problématiques différentes, rendant leur intervention peu lisible. C'est le cas des réseaux de santé, des MAIA, des plateformes territoriales d'appui (PTA) et des coordinations territoriales d'appui (CTA).

C'est pourquoi ces dispositifs se sont unifiés en un dispositif unique, qui répond à tout professionnel quels que soient la pathologie ou l'âge de la personne qu'ils accompagnent : le dispositif d'appui à la coordination (DAC).

Le C.I.A.S. a bénéficié de l'appui du DAC pour 30 situations en 2025 soit 9 de plus qu'en 2024. Le DAC confirme, cette année encore, sa plus-value notamment pour des syndromes de Diogène et des conditions de logement inadaptées, des personnes en rupture de soins, des demandes de mise sous protection dans un contexte de conflit familial, des suites d'hospitalisations ou des situations nécessitant une (ré)évaluation du maintien à domicile.

Familles Rurales

- aide aux actes essentiels (aide à la toilette, préparation des repas...)
- aide aux activités domestiques (ménage, repassage, courses...)
- accompagnement administratif dans le cadre du plan d'aide
- garde à domicile de jour
- aide à la mobilité et au transport des personnes
- soins, promenades d'animaux domestiques
- accompagnement dans les déplacements et transport

3 temps d'échanges en 2025

La Maison de la Famille et de l'Enfant

Semaine bleue

12 Personnes y ont participé :

2 assistantes maternelles sont venues accompagnées de 8 enfants,

2 mamans sont venues avec leurs enfants,

4 personnes accueillies au CIAS, accompagnées de 2 agents du C.I.A.S.

L'antenne d'Aÿ-Champagne est un service prestataire d'aide à domicile pour tout public. Elle bénéficie d'un agrément spécifique pour intervenir auprès d'une population considérée comme fragile : enfants de moins de 3 ans, familles en difficulté ou en situation d'exclusion, personnes en situation de handicap et personnes âgées en perte d'autonomie.

Notre partenariat avec Familles Rurales s'est formalisé au travers d'une convention en 2017.

Les travailleurs sociaux joignent Familles rurales dès que la situation le nécessite et vice versa.

Chaque service relaye les informations concernant les actions mises en place dans l'autre service.

L'objectif étant de mieux se connaître pour fluidifier et coordonner le travail de chacun.

Le C.I.A.S. et la MFE partagent les mêmes locaux ce qui crée d'emblée une proximité facilitant les échanges. Ainsi, les deux services se sont associés pour proposer une action de « chasse aux trésors » dans le cadre de la Semaine Bleue dédiée aux personnes âgées et dont le thème cette année était « Vieillir, une force à partager ». Ainsi, des assistantes maternelles et les enfants accueillis à la MFE ou à la crèche étaient invités à partager une chasse aux objets dans les locaux du CIAS et de la MFE avec des seniors accompagnés par le C.I.A.S.. L'objectif était d'encourager les liens intergénérationnels et la transmission de savoirs.



Les Marmites ambulantes

8 jours ont été organisés
cette année pour **288** repas
servis (150)



Depuis 2022, le C.I.A.S. a établi un partenariat avec l'association « Mettons du cœur dans les épinards » qui a pour vocation de permettre à tous de se nourrir raisonnablement en luttant contre le gaspillage alimentaire. L'association organise des Marmites ambulantes, cantines antigaspi, ouvertes à tous. Les participants donnent selon leur envie et leurs moyens un don, en échange d'un repas végétarien à base de produits collectés provenant d'invendus. Le C.I.A.S. a convié les personnes accompagnées aux Marmites Ambulantes et depuis ils y participent régulièrement en toute autonomie. Six d'entre eux sont même devenus bénévoles pour l'association. Ils aident à la confection du repas et à la préparation des tables. Ils sont très satisfaits de cette action leur permettant, selon leur dire, de « se sentir utile, de se faire des amis et de passer de très bons moments ».

Un groupe de bénéficiaires du R.S.A. du C.I.A.S. a participé à une marmite ambulante (cuisiner et manger) dans le cadre de l'AIVS (atelier d'insertion à visée sociale), avec la formatrice de l'AEFTI.

Le marché des producteurs :

L'association « Mettons du cœur dans les épinards » a lancé, depuis le 7 juillet 2024, le marché des producteurs. Il a lieu le 1^{er} dimanche de chaque mois au quartier de la Noue à Aÿ. On y trouve uniquement des producteurs locaux et pas de mise en concurrence. 14 producteurs et 1 association y ont participé.

Sur ce marché a été expérimenté un dispositif de Sécurité Sociale de l'Alimentation (SSA) en 2024. Il s'agit d'un double tarif proposé. Un tarif à 100 % du prix et un autre à 65 % pour des personnes en situation de précarité orientées par le C.I.A.S.. En 2025, il a été remplacé par le dispositif **AlimenTerre pour tous**, plus proche de la Sécurité Sociale de l'alimentation. Il s'agit d'une carte d'une valeur de 60 € achetée entre 5 et 60 € en fonction des ressources et de la composition familiale de chacun. Grâce à ce dispositif, de nouvelles personnes ont pu venir sur le marché. **80** foyers ont participé et **122** cartes ont été vendues.

La Convention Territoriale Globale (C.T.G.)

L'année 2025 est l'année du renouvellement de la CTG avec les huit communes concernées, à savoir :

- AY-CHAMPAGNE
- BOUZY
- AVENAY-VAL-D'OR
- TOURS-SUR-MARNE
- DIZY
- CHAMPILLON
- AMBONNAY
- VAL-DE-LIVRE

La signature de la CTG engage ses huit communes pour une durée de 5 années, jusqu'au 31 décembre 2029.

Les trois chargés de coopération ont su, courant 2025, prendre le rythme de la nouvelle CTG, notamment à travers 6 jours de formation inhérentes à la vulgarisation de ce concept, mais aussi et surtout à l'impulsion d'une dynamique de territoire via la création d'un projet social de territoire.

Pour ce faire, les chargés de coopération se sont réunis de façon régulière tout au long de l'année, afin de définir ensemble un plan d'action pour les 5 années, que vous découvrirez sur la plaquette ci-dessous.

Vos chargés de coopération vous accompagnent



CÉLINE Parentalité / Petite Enfance
Pour prendre rdv ou me contacter :
Les lundi et jeudi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 16h30
03.26.56.92.59 ctg@cias-gvm.fr



CATHERINE Enfance
Pour prendre rdv ou me contacter :
Tous les jours sauf mardi matin de 9h à 12h et de 14h à 17h
06.79.82.41.08 ctg@cias-gvm.fr



MEHDI Jeunesse
Pour prendre rdv ou me contacter :
Les lundi et jeudi de 8h à 12h
06.12.40.74.66 ctg@cias-gvm.fr



CHARGÉS DE COOPÉRATION
Construisons ensemble le projet social de notre territoire

NOS MISSIONS

Les CC assurent la mise en oeuvre, la coordination et le suivi des actions liées au projet social de territoire par :

- **La coordination des acteurs locaux**
(mise en relation des différents acteurs / organisation des réunions de coordination / faciliter la coopération)
- **Le suivi et la gestion des projets**
(assurer le suivi des projets / analyser les besoins du territoire / mettre en oeuvre les projets de développement social)
- **La recherche de financement et la gestion des ressources**
(identifier les sources de financement / rédiger ou accompagner les demandes de financement / suivre l'utilisation des ressources)
- **L'animation et la sensibilisation de tout le territoire**
(animer des réunions et des événements / promouvoir les actions du PST / mener des actions de communication)
- **Le suivi et l'évaluation des actions**
(mettre en place des outils de suivi de l'évaluation / collecter et analyser des données / rendre compte des résultats)
- **La veille et la stratégie de développement**
(effectuer une veille sur les dispositifs publics / proposer des améliorations stratégiques / suivre les évolutions réglementaires)



LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

C'est la formalisation du lien partenarial entre la collectivité / EPCI et la CAF, qui s'appuie sur des enjeux, une trajectoire de développement et non sur un déploiement financier.

La CTG :

- Favorise la territorialisation de l'offre globale de service de la branche famille
- Favorise le développement et l'adaptation des équipements et services aux besoins des familles avec efficacité et cohérence
- Renforce les coopérations, l'efficacité et la complémentarité des interventions de chacun

Plus qu'une convention, c'est le fruit d'une concertation sur les enjeux et la stratégie de développement qui croise l'intention des politiques publiques sociales, des politiques locales et la réalité du territoire.

LE PROJET SOCIAL DU TERRITOIRE

Dans le cadre de ce nouveau projet de territoire, nous avons à cœur d'impliquer l'ensemble des habitants, sans exception : familles, adultes, jeunes adultes, enfants et seniors.

Ce projet s'intitule : "La population du territoire trouve une réponse à ses besoins" et s'articule autour de 3 axes prioritaires :

- Les familles bénéficient d'un processus d'accompagnement dans leur parentalité,
- Les enfants et les jeunes sont soutenus dans la construction de leur projet de vie,
- Les professionnels s'engagent à proposer un accueil flexible, adaptable et qualitatif.

41

PERSPECTIVES 2026

En ce début d'année 2026, où un vent de radicalisation étatique souffle sur la planète, n'épargnant pas notre nation, la plupart des médias, faisant bombance d'une vision rétrécie et orientée vers les extrêmes, soutiennent ce climat d'insécurité.

Le CIAS ne peut que constater « l'Obscurité grandissante », c'est pourquoi notre mission s'orientera pour 2026 à allumer des bougies, petites ou grandes, afin d'apporter une vague de réconfort et d'optimisme.

Dans un contexte social appauvri, où les partenaires associatifs et institutionnels ne cessent de définir leur fonctionnement en mode dégradé, le CIAS ne va pas se réinventer. En effet, il va juste appliquer et renforcer son savoir-faire et son accompagnement sécurisé vers tous les usagers de la CCGVM et plus particulièrement vers les plus démunis.

Ainsi, pour l'année 2026, les perspectives viseront le maintien et le développement de l'existant, notamment sur deux domaines essentiels :

- La lutte contre l'isolement de nos seniors,
- Le développement de la CTG (Convention Territoriale Globale).

Les deux dispositifs phares existants, visent la lutte contre l'isolement des seniors à savoir :

« Les ateliers tablettes »

La reconduction des ateliers tablettes reste une action déterminante pour nos seniors, afin de leur permettre de se familiariser avec l'outil numérique pour maintenir à flot les connections extra et intrafamiliales.

« Services Civique Solidarité Seniors (SC2S) »

L'accueil de deux jeunes agissant pour le mieux-être et la santé mentale de nos seniors, en leur rendant visite et les accompagnant vers des petits bonheurs du quotidien.

Le développement de la CTG s'articulera autour du développement de la visibilité des chargés de coopération, notamment avec la multiplication des cafés des partenaires et des cafés des élus.

La finalité de la CTG est la création d'un véritable projet social de territoire.

L'équipe du CIAS retiendra cette citation pour l'année 2026 :

**« On a coutume de dire que la vie est dure, moi je me bats pour le futur, quelle aventure »
Menelik**